

Société Anonyme
Meiboomlaan 33, 8800 Roeselare
RPM Gand, division Courtrai
TVA BE 0434.278.896

! SEULES SONT VALABLES LES PROCURATIONS EN LANGUE NÉERLANDAISE !

Les procurations en langue néerlandaise sont les seules à être acceptées officiellement.

Pour que les documents soient lisibles pour nos actionnaires étrangers, nous leur mettons une traduction en anglais et en français à disposition.

Les procurations rédigées en anglais et en français ne sont toutefois pas acceptées à l'assemblée générale.

Des procurations collectives, procurations par substitution ou procurations par des institutions financières, des trusts, des administrateurs de fonds ou des titulaires des comptes en nom et pour la compte de plusieurs actionnaires, doivent être accompagnées par une liste qui mentionne : l'identité de chaque actionnaire individuelle, l'identité du/de la fondé(e) et pour chaque actionnaire individuelle, le nombre d'actions avec lesquelles le/la fondé(e) prenne part à la vote.

Les procurations doivent contenir des instructions pour l'exercice du droit de vote concernant les différents points figurant à l'ordre du jour et doivent être remises à la société au plus tard le mercredi 14 mai 2025.

PROCURATION
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 MAI 2025

Le/la soussigné(e) (nom, prénom/nom, forme juridique).....

.....

domicilié(e) à (adresse).....

.....

ou

dont le siège social est établi à (adresse du siège).....

.....

et valablement représenté(e) aux fins des présentes, conformément à ses statuts, par (nom, prénom):

.....

.....

porteur/porteuse de (nombre) actions de Roularta Media Group SA, ayant son siège social à 8800 Roeselare, Meiboomlaan 33, désigne par la présente en qualité de mandataire
.....
afin de le/la représenter en tant qu'actionnaire lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société susmentionnée, qui se tiendra le 20 mai 2025 à 11.00 heures au siège social de la société à 8800 Roeselare, Meiboomlaan 33 et **avec l'obligation de voter comme indiqué ci-dessous.**

ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS DE DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

1. Lecture du rapport annuel, y compris la déclaration du conseil d'administration relative à la bonne gouvernance et le rapport de durabilité consolidé de la société pour l'exercice 2024.
2. Lecture du rapport du commissaire sur les comptes annuels de la SA Roularta Media Group, les comptes annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport d'assurance sur les informations relatives au développement durable.
3. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2024 et affectation du résultat.

Proposition de décision: L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2024, y compris la décision proposée par le conseil d'administration de ne pas verser de dividende.

APPROBATION ☐ REJET ☐ ABSTENTION ☐

4. Discussion des comptes annuels et rapports consolidés relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire.

Proposition de décision: L'assemblée générale donne décharge, par le biais d'un vote distinct, aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice 2024.

Décharge administrateurs

Monsieur Hendrik De Nolf

APPROBATION ☐ REJET ☐ ABSTENTION ☐

Koinon SA, avec représentant permanent Xavier Bouckaert

APPROBATION ☐ REJET ☐ ABSTENTION ☐

Madame Lieve Claeys

APPROBATION ☐ REJET ☐ ABSTENTION ☐

Verana SA, avec représentante permanente Coralie Claeys

APPROBATION ☐ REJET ☐ ABSTENTION ☐

Alauda SA, avec représentant permanent Francis De Nolf

APPROBATION ☐ REJET ☐ ABSTENTION ☐

Invest at Value SA, avec représentant permanent Koen Dejonckheere

APPROBATION ☐ REJET ☐ ABSTENTION ☐

Monsieur Rik Vanpeteghem

APPROBATION ☐ REJET ☐ ABSTENTION ☐

SRL P.Company, avec représentant permanent Pascale Sioen

APPROBATION ☐ REJET ☐ ABSTENTION ☐

Cella SA, avec représentant permanent William De Nolf

APPROBATION ☐ REJET ☐ ABSTENTION ☐

Louis De Nolf

APPROBATION ☐ REJET ☐ ABSTENTION ☐

Décharge commissaire

Ernst & Young Réviseurs d'entreprises SRL, représenté par Lieve Cornelis

APPROBATION ☐ REJET ☐ ABSTENTION ☐

6. Approbation du rapport de rémunération.

Proposition de décision: L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération pour l'exercice 2024.

APPROBATION ☐ REJET ☐ ABSTENTION ☐

7. Approbation de la politique de rémunération de la société, telle qu'adoptée par le conseil d'administration le 4 avril 2025 et mise à disposition sur le site web de la société (voir www.roularta.be/fr/roularta-bourse/assemblee-generale-2025)

Proposition de résolution : l'assemblée générale approuve la politique de rémunération de la société, telle qu'adoptée par le conseil d'administration le 4 avril 2025.

APPROBATION ☐ REJET ☐ ABSTENTION ☐

Afin de:

- prendre part à toutes les délibérations;
- prendre part, au nom du/de la soussigné(e), au vote concernant tous les points figurant à l'ordre du jour;
- signer tous les actes, procès-verbaux et autres documents relatifs à la présente assemblée;
- plus généralement faire tout ce qui apparaîtra nécessaire ou utile pour l'exécution de la présente procuration, avec promesse de ratification.

Signé à, le 2025

(Signature)

A envoyer par courrier à NV Roularta Media Group, Meiboomlaan 33, 8800 Roeselare ou par mail à sophie.van.iseghem@roularta.be au plus tard le mercredi 14 mai 2025